

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage , Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Ground Support Equipment	
Solicitation No. - N° de l'invitation T8493-150027/A	Date 2015-10-06
Client Reference No. - N° de référence du client T8493-150027	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$CAG-006-25394	
File No. - N° de dossier 006cag.T8493-150027	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-11-16	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Cormier, Manon	Buyer Id - Id de l'acheteur 006cag
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-0512 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 997-0437
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF TRANSPORT 200 COMET PRIVATE OTTAWA Ontario K1V9B2 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Civilian Aircraft Division/Division des Avions Civils
Portage III 8C1 - 50
11 Laurier St./11 rue Laurier
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	ENGINE STAND WITH TOW BAR AND ADAP TATERS See Annex A - Financial Bid	T8493	T8493	6	Each	\$	\$		See Herein	
2	ENGINE SLING See Annex A - Financial Bid	T8493	T8493	5	Each	\$	\$		See Herein	

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Il n'y a pas d'exigence relative à la sécurité associé à cette exigence.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee-s-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2015/07/03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

« Le paragraphe 3 de l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées incorporées ci-haut par renvoi, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

3. Liste de noms

- a. Les soumissionnaires qui sont incorporés ou une entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant à titre de coentreprise, ont déjà fourni une liste complète des noms de tous les administrateurs du soumissionnaire, ou le nom du ou des propriétaire(s), au moment de présenter un arrangement dans le cadre de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA).
- b. Ces soumissionnaires doivent immédiatement informer le Canada par écrit de tout changement touchant la liste des noms des administrateurs pendant ce processus d'approvisionnement. »

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **5 jours civils** avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront

l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régit selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Achats écologiques

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques

(<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

3.2 Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière à l'annexe A - soumission financière en conformité avec les clauses suivantes:

Partie 4 - 4.1.2 - Évaluation financière; et

Partie 6 - 6.11 - Paiement

Le montant total des taxes doivent être séparés.

3.3 Fluctuation du taux de change

Fluctuation du taux de change – Atténuation des risques
(C3010T, 27/11/2014)

3.4 Attestations

Les soumissionnaires doivent soumettre les attestations requises sous la partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODES DE SÉLECTION

Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

4.1 Procédures d'évaluation

4.1.1 Critères techniques obligatoires

Les soumissionnaires doivent se conformer avec les critères techniques obligatoires suivants et fournir la documentation nécessaire supportant leur conformité. Toute soumission qui ne rencontre pas les critères techniques obligatoires sera déclarée non-recevable. Chaque critère devra être adressé séparément :

- i. La condition matérielle doit être "Neuve" tel que décrit dans la Partie 6, clause 6.3 Condition du matériel.

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué comme suit:

- ii. les soumissionnaires établis au Canada doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, et les taxes applicables exclues.
- iii. les soumissionnaires établis à l'étranger doivent proposer des prix fermes, les droits de douane, les taxes d'accise canadiens et les taxes applicables exclus. Les droits de douane et les taxes d'accise canadiens payables par le Canada seront ajoutés, pour les besoins de l'évaluation seulement, aux prix présentés par les soumissionnaires établis à l'étranger.

Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.

Bien que le Canada se réserve le droit d'attribuer le contrat FAB usine ou FAB destination, le Canada demande que les soumissionnaires proposent des prix FAB usine ou point d'expédition et FAB destination. Les soumissions seront évaluées sur une base FAB destination.

Pour les fins de la demande de soumissions, les soumissionnaires qui ont une adresse au Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis au Canada, et les soumissionnaires qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis à l'étranger. (A0222T, 2014/06/26)

4.2 Méthodes de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution du contrat se fera en fonction du prix le plus bas globalement.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le Formulaire de déclaration (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non Recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Il n'y a pas d'exigence relative à la sécurité associé à ce contrat.

6.2 Exigences

Cette exigence a pour but d'acquérir de l'équipement de soutien au sol pour l'hélicoptère Bell 412 EPI maintenu par Transport Canada.

6.3 Condition du Matériel - Contrat

L'entrepreneur doit fournir du matériel neuf, qui fait partie de la production courante et est fourni par le fabricant principal ou son agent accrédité. Le matériel doit être conforme à la dernière version du plan applicable, de la spécification et de la description du numéro de pièce, selon le cas, qui était en vigueur à la date de clôture de la soumission.

Les articles finaux à livrer qui doivent être fabriqués ou qui ont été fabriqués, mais qui n'ont pas encore servi, et qui sont fournis par :

- le propriétaire des droits de conception ou de fabrication des articles; ou
- le fabricant autorisé ou l'agent ou le distributeur du propriétaire des droits de conception ou de fabrication des articles; ou
- les distributeurs approuvés par Transports Canada (TC) ou accrédités par l'Aviation Suppliers Association, dans le cas des pièces pouvant être utilisées dans des aéronefs certifiés de type civil; ou
- les organismes de maintenance des aéronefs approuvés ou accrédités par TC, par l'autorité de navigabilité technique du ministère de la Défense nationale - Forces canadiennes (MDN/FC) ou par des ateliers de réparation certifiés par la Federal Aviation Administration (FAA).

6.4 Documentation pour certification de la navigabilité

Le entrepreneur doit fournir la documentation pour certification de la navigabilité suivant, inclus dans la livraison ou joint à l'item: bordereau de livraison.

Solicitation No. - N° de l'invitation

T8493-150027/A

Amd. No. - N° de la modif.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T8493-150027

Buyer ID - Id de l'acheteur

006cag

File No. - N° du dossier

006cagT8493-150027

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

6.5 Instructions d'expédition – livraison au point d'origine

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :
FCA franco transporteur _____ selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance
d'un entrepreneur commercial.
(D4000C, 2008/05/12)

OU

6.5 Instructions d'expédition – livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :
rendu droits acquittés (DDP) Transport Canada, 200 Comet Private, Ottawa, Ontario selon les Incoterms
2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.
(D4001C, 2008/12/12)

6.6 Ensembles incomplets

L'entrepreneur ne doit pas expédier des ensembles incomplets, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation
préalable de l'autorité contractante.
(D9002C, 30/11/07)

6.7 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont
reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat*
(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee-s-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.8 Conditions générales

2010A (2015/09/03) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en
font partie intégrante.

6.9 Date de livraison

Le entrepreneur doit faire la livraison complete comme suit:

Article 1: au plus tard le _____

Article 2: au plus tard le _____

6.10 Autorités

6.10.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom:	
Titre:	Spécialiste en approvisionnements
Organisation:	Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada Direction générale des approvisionnements, Secteur des projets de défense et grands projets Division des avions civils (DAC)
Adresse:	Place du Portage, Phase III, 8C1, 11 Laurier Gatineau QC K1A 0S5
Tel:	(819) 956-0512
Fax:	(819) 997-0437
Adresse courriel:	manon.cormier@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.10.2 Représentant de l'entrepreneur

Suivi de la livraison		Informations générales	
Nom:		Nom:	
Titre:		Titre:	
Téléphone:		Téléphone:	
Fax:		Fax:	
Adresse courriel:		Adresse courriel:	

6.11 Paiement

6.11.1 Base de paiement – DDP – rendu droits acquittés

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé comme suit :

- a. Prix: Prix unitaire ferme tel que spécifié à l'annexe A
- b. TPS / TVQ: Extra, le cas échéant
- c. DDP : Destination Transport Canada, 200 Comet Private, Ottawa, Ontario

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

OU

6.11.1 Base de paiement – FCA – Free Carrier à l'usine de l'entrepreneur

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé comme suit :

- a. Prix: Prix unitaire ferme
- b. TPS / TVQ: Extra, le cas échéant
- c. DUTY: Extra, le cas échéant et payable par le destinataire
- d. FCA: À l'usine de l'entrepreneur _____

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.11.2 Rajustement relative à la fluctuation du taux de change

(C3015C, 2014/11/27)

6.11.3 Paiements multiples

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque des unités auront été complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

(H1001C, 2008/05/12)

6.11.4 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par une copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement; et
- b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article 6.10.1.

6.12 Attestations - Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

Solicitation No. - N° de l'invitation

T8493-150027/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

006cagT8493-150027

Buyer ID - Id de l'acheteur

006cag

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

T8493-150027

6.13 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.14 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a. les articles de la convention;
- b. les conditions générales supplémentaires;
- c. la soumission de l'entrepreneur en date du _____ .

6.15 Assurances

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

(G1005C, 2008/05/12)

ANNEXE A - SOUMISSION FINANCIÈRE

Ces articles sont de l'équipements de soutien au sol pour l'hélicoptère Bell 412 EPI qui est maintenu par Transports Canada.

A) Numéros de pièces demandés:

Article 1 - Support de moteur avec barre de remorquage et adaptateurs

Le support doit être équipé de roulettes pivotantes à blocage afin de faciliter son déplacement sur le plancher de béton d'un hangar, lorsqu'il porte un turbomoteur Twin-Pac, une seule section du groupe motopropulseur ou un réducteur. Le support doit comprendre des adaptateurs qui pourront accepter une seule section du groupe motopropulseur, un réducteur, une section droite ou gauche du groupe motopropulseur et le réducteur, ou encore un turbomoteur PT6T-9 Twin-Pac complet. Le support permettra de déposer le réducteur, tandis que les autres sections du groupe motopropulseur resteront sur le support, et il sera muni de quatre anneaux d'arrimage ainsi que d'une barre de remorquage permettant de l'attacher à un tracteur de remorquage.

Article 1	Quantité requise	PRIX UNITAIRE POUR 1 UNITÉS <u>Destination</u>	PRIX UNITAIRE POUR 1 UNITÉS <u>Installation de l'entrepreneur</u>
NP: HA-PT6T-TPES-TB1 et HA-PT6T-TPSAK* COF: L00H4 * le prix unitaire doit inclure les deux pièces	6 unités	\$ _____ Indiquer la devise de votre prix USD ou CAD	\$ _____ Indiquer la devise de votre prix USD ou CAD

Article 2 - Élingue de moteur

L'élingue doit pouvoir soulever un turbomoteur PT6T-9 Twin-Pac complet ou une seule section du groupe motopropulseur. L'élingue doit comprendre toute la quincaillerie et tous les câbles nécessaires au levage d'un turbomoteur complet ou de l'une des sections du groupe motopropulseur.

Article 2	Quantité requise	PRIX UNITAIRE POUR 1 UNITÉ <u>Destination</u>	PRIX UNITAIRE POUR 1 UNITÉ <u>Installation de l'entrepreneur</u>
NP: HA-PT6T-SLG COF: L00H4	5 unités	\$ _____ Indiquer la devise de votre prix USD ou CAD	\$ _____ Indiquer la devise de votre prix USD ou CAD

AVIS DE SUBSTITUTION

Cette section doit être complétée par un soumissionnaire qui propose de fournir des articles de remplacement, y compris les articles avec différents numéros de pièce, COF / code CAGE ou produit par un autre fabricant.

Produit équivalent:

Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :

- a. indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
- b. déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;
- c. fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement;
- d. présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions, et;
- e. indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.

Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions.

Article 1 - Support de moteur avec barre de remorquage et adaptateurs

Article 1	Quantité requis	PRIX UNITAIRE POUR 1 UNITÉS <u>Destination</u>	PRIX UNITAIRE POUR 1 UNITÉS <u>Installation de l'entrepreneur</u>
EQUIVALENT NP: _____ COF: _____	6 unités	\$ _____ Indiquer la devise de votre prix USD ou CAD	\$ _____ Indiquer la devise de votre prix USD ou CAD

Article 2 - Élingue de moteur

Article 2	Quantité requis	PRIX UNITAIRE POUR 1 UNITÉ <u>Destination</u>	PRIX UNITAIRE POUR 1 UNITÉ <u>Installation de l'entrepreneur</u>
EQUIVALENT NP: _____ COF: _____	5 unités	\$ _____ Indiquer la devise de votre prix USD ou CAD	\$ _____ Indiquer la devise de votre prix

Solicitation No. - N° de l'invitation

T8493-150027/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

006cagT8493-150027

Buyer ID - Id de l'acheteur

006cag

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T8493-150027

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

			USD ou CAD
--	--	--	------------